



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 décembre 1995 — N° 85

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

7 décembre 1995

7 décembre 1995

Le jeudi 7 décembre 1995

N° 85

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 123 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 122 Loi concernant l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

La motion est adoptée.

7 décembre 1995

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 245 Loi concernant la Paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 1995, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 768-951207)

M. Baril (Berthier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 245, Loi concernant la Paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 245 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Campeau, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Société des traversiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 769-951207)

—————

M. Garon, ministre de l'Éducation, dépose:

Les états financiers, incluant les états de traitement et les rapports sur la performance et les perspectives de développement, de l'Université du Québec, de ses constituantes, de ses instituts de recherche et de ses écoles supérieures, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1995:

—l'Université du Québec (en trois volumes);

(Dépôt n° 770-951207)

—l'Université du Québec à Montréal (en trois volumes);

(Dépôt n° 771-951207)

7 décembre 1995

7 décembre 1995

- l'Université du Québec à Rimouski;
(Dépôt n° 772-951207)
- l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
(Dépôt n° 773-951207)
- l'Université du Québec à Hull;
(Dépôt n° 774-951207)
- l'Université du Québec à Trois-Rivières;
(Dépôt n° 775-951207)
- l'Université du Québec à Chicoutimi;
(Dépôt n° 776-951207)
- l'École de technologie supérieure;
(Dépôt n° 777-951207)
- la Télé-Université;
(Dépôt n° 778-951207)
- l'Institut national de la recherche scientifique;
(Dépôt n° 779-951207)
- l'École nationale d'administration publique;
(Dépôt n° 780-951207)
- l'Institut Armand-Frappier.
(Dépôt n° 781-951207)
- Des renseignements additionnels relatifs aux indemnités de départ versées par l'Université du Québec,
pour l'exercice financier 1994-1995.
(Dépôt n° 782-951207)

M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des professions du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars
1995.

(Dépôt n° 783-951207)

7 décembre 1995

Dépôts de rapports de commissions

M. Vallières (Richmond) dépose:

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 6 décembre 1995, a étudié en détail le projet de loi:

n° 114Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux — Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 784-951207)

M. Tremblay (Outremont) dépose:

Les rapports de la Commission de l'économie et du travail qui, le 6 décembre 1995, a étudié en détail les projets de loi suivants:

99Loi modifiant la Loi sur le bâtiment — Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 785-951207)

103Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics — Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 786-951207)

Dépôts de pétitions

M. Filion (Montmorency) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 730 pétitionnaires de la ville de Château-Richer, concernant la surtaxe de 30 \$ sur les droits d'immatriculation qui s'applique aux résidants de Château-Richer.

(Dépôt n° 787-951207)

7 décembre 1995

M. Pinard (Saint-Maurice) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 12 membres de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec, concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

(Dépôt n° 788-951207)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Parizeau, premier ministre, dépose:

Le décret 1568-95 concernant une enquête par le Vérificateur général sur l'octroi des contrats par le Secrétariat à la restructuration.

(Dépôt n° 789-951207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Beaudoin, ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose:

Copie de la décision 187716 du Conseil du trésor, en date du 29 août 1995, concernant des contrats de services professionnels octroyés à MM. Ghislain Beaudin et Stéphane Marsolais par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

(Dépôt n° 790-951207)

Motions sans préavis

M. Campeau, ministre des Transports, propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le travail accompli partout au Québec par les bénévoles de l'Opération Nez rouge qui, depuis 12 ans, contribue à accroître la sécurité routière et à éliminer la conduite en état d'ébriété.

7 décembre 1995

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) présente une motion concernant l'inscription dans la Constitution canadienne d'une clause reconnaissant le caractère distinct de la société québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Maciocia (Viger) présente une motion concernant les résultats du référendum du 30 octobre 1995; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Chevette, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi 102, Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives;
 - la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi 85, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale;
 - la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.
- _____

7 décembre 1995

M. le Président donne l'avis suivant:

—la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de faire le bilan des consultations particulières sur l'avenir de Radio-Québec et de préparer son rapport.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Marois, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 119, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 119 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 119 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

Prise en considération de rapports de commissions

7 décembre 1995

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 103, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 12 h 35, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment.

Le débat terminé, le rapport est adopté

7 décembre 1995

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 103, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Chevrette, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 120 est adopté.

Sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, le projet de loi n° 120 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 120.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec.

Le projet de loi n° 120 est amendé et adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 120 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

7 décembre 1995

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 120 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 113, Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 113 est adopté.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi n° 113 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 113.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets.

7 décembre 1995

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Le projet de loi n° 113 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 113 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose:

La liste, par région, des projets de lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôts de matériaux secs, en date du 5 décembre 1995.

(Dépôt n° 791-951207)

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le projet de loi n° 113, Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 113 est adopté.

À 18 h 52, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

7 décembre 1995

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Marois, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et la Loi sur la Société des loteries du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 111 est adopté.

Sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 111 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

À 21 h 18, sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 8 décembre 1995, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 7 décembre 1995, à 16 h 15, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Jolivet (Laviolette), le représentant du Premier ministre, de M. Bergman (D'Arcy-McGee), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

88Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal;

89Loi modifiant le Code des professions;

92Loi modifiant le Code de procédure pénale et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*);

93Loi modifiant la Loi sur les transports;

7 décembre 1995

- 104Loi modifiant de nouveau la Loi sur la qualité de l'environnement;
- 105Loi sur la protection des plantes;
- 106Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur l'assurance automobile;
- n°109Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales;
- n° 110Loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
- 238Loi concernant certaines acquisitions par le Ste Marguerite Salmon Club et le Club de pêche Sainte-Marguerite.

Le Président

ROGER BERTRAND